Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260302-2026MARS06-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TREDIAS SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **8, Présents : 8 Votants** : **8** ***(7 votants pour les CFU).***

Date de convocation et affichage **: 24 février 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, Didier DEVRAND, Claude BOURDON, Béatrice SOURISSEAU, Dominique MONTOUT, Clément BOISGERAULT, Nathalie LECHEVESTRIER, Joseph POIRAUDEAU.**

A été désigné secrétaire de séance **: Didier DEVRAND**

ORDRE DU JOUR :– Approbation du PV du 26 décembre 2025 -***FINANCES*** : *(vote sous réserve de réception des CFU définitifs)*-Compte Financier Unique 2025 – Commune et lotissement.- Affectation du Résultat Commune – Commune et Lotissement.- Budget Primitif 2026 Commune et Lotissement.-**PARTICIPATION – SUBVENTIONS :**Adhésion ALEC.-SDIS – fonds de concours.-Banque alimentaire.-OISCL - Tour Du Guesclin.-**VOIRIE :** Devis réfection route de Fredsac *(sous réserve de validation des travaux du Syndicat Caulnes le Hutte Quelaron)*-**BATIMENTS :**-EGLISE : Devis réfection des abat-sons-ECOLE SALLE POLYVALENTE : devis réparation toiture gouttières-**AFFAIRES SCOLAIRES :**-Participation Personnel de Languédias pour la 6ème classe-**INFORMATIQUE :** - LOGICIEL METIERS : Facturation Annuelle - Autorisation ouverture de crédit en investissement. - LOGICIEL METIER : Devis transfert nouveau poste. - DEVIS cybersécurité. **-LOTISSEMENT** : Validation du régime de TVA-**URBANISME** : Devis Cabinet pour correction erreur matérielle carte communale (zonage inconstructible Rue de la Scierie) - **Questions diverses**

Séance du 2 mars 2026 -2026-006 Objet : BUDGET PRIMTIF COMMUNE 2026

Les membres de l'assemblée ont été conviés à la réunion du 30 janvier avec le Conseiller aux décideurs locaux de la commune, ainsi qu'à une réunion de travail sur l'élaboration du budget primitif le 11 février. Une proposition a été adressée aux conseillers municipaux le 16 février dernier.

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70	Produits des services	19 046.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	41 356.00
Chapitre 731	Impôts directs	163 568.00 €
Chapitre 74	Dotations	99 642.64
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 600.00
Chapitre 78	reprises sur dépéciations	56.00
Chapitre 013	Atténuation de charges	200.00
Total prévisions de recettes		**332 468.64**
002	Resultat de fonctionnement 2025	0.00
Total de la section en recettes		**332 468.64**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Charges à caractère général	104 870.00
Chapitre 012	Charges de personnel	117 600.00
Chapitre 014	Atténuations de produits	17 694.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	66 962.23
Chapitre 66	Charges financières	10 200.00
Capitre 67	Charges exceptionnelles	100.00
Chapitre 68	Amortissements - Provisions	14 700.00
Total		**332 126.23**
023	Virement vers la section d'investisseme	342.41
Total de la section en dépenses		**332 468.64**

INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement

021	Virement de la section de fonctionneme	342.41
001	report 2025 (excédent)	**179 175.29**
		-
Chapitre 10	Dotations, réserves	60 377.30
Chapitre 13	Subventions	35 287.00
Chapitre 16	Emprunt	-
040	Amortissements	14 700.00
Total de la section en recettes		**289 882.00**

Dépenses d'Investissement

001	Déficit reporté	
Chapitre 16	Remboursement emprunt	28 500.00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 559.00
Chapitre 204	Subventions versées aux syndicats	830.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	246 993.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours (travaux)	0.00
Total de la section en dépenses		**289 882.00**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance suivante.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260302-2026MARS06-DE

.../...

.../...

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la réunion de préparation budgétaire du 11 février 2026,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décident, à l'unanimité :

- **D'ARRETER le budget primitif Commune 2026, tel que présenté ci-dessus. Avec un équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 332 468,64€ et celle d'investissement, un équilibre à 289 882€.**
- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**
- **DE DONNER tout pouvoir à Madame la Maire ou à son représentant pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre cette délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

Didier DEVRAND
Secrétaire de séance

MAIRIE DE
Côtes-d'Armor